

Dossier d'inscription Année scolaire 2009 / 2010

Restauration, étude, accueils de loisirs
écoles de musique et d'arts plastiques

Madame, Monsieur,

Convaincue de la nécessité d'améliorer encore sa politique de services rendus à la population, la Ville de Comines vous propose son dossier d'inscription aux services municipaux suivants :

- la restauration,
- les écoles de musique et d'arts plastiques,
- l'étude,
- les accueils de loisirs.

Pour répondre au plus grand nombre de cominois et afin de faciliter vos démarches, ce dossier s'adresse autant aux adultes qu'aux enfants, permettant de ce fait aux familles de ne remplir qu'un seul document pour l'ensemble des personnes composant le foyer.

Nous vous invitons donc à remplir le présent dossier en suivant soigneusement les recommandations spécifiées. En effet, les usagers sont identifiés dès le départ et leur inscription quelque soit le service municipal concerné, devra respecter cette identification.

De plus, les conditions de paiement se diversifient et s'assouplissent : espèces, chèque, carte bleue, prélèvement automatique. Vous réglerez en pré-paiement. Les jours cochés vaudront engagement et détermineront le montant de votre participation. **Toute révision sera possible à la condition qu'elle intervienne avant le 10 du mois pour une application, le mois suivant. Cette modification devra être faite à la régie centrale pour la restauration et l'étude et auprès des directeurs des accueils de loisirs concernés pour la partie accueils de loisirs.**

Par ailleurs, concernant les inscriptions aux services municipaux, nous attirons votre attention sur le fait que les accueils de loisirs, les écoles de musique et d'arts plastiques fonctionnent sur un nombre de places limitées. Votre demande est avant tout une pré-inscription qui devra être validée par les services municipaux concernés. **Cette validation interviendra et vous sera confirmée au plus tard pour le 15 juillet.**

Concernant la restauration et l'étude, la demande vaut inscription, la commune ayant la capacité d'accueil suffisante pour répondre à l'ensemble des demandes émises.

Nous vous informons enfin que les services municipaux concernés sont à votre disposition pour vous accompagner en avril et mai, avant que vous ne retourniez ce dossier à la régie centrale du restaurant.

**Alain Detournay,
Maire**

POUR TOUT RENSEIGNEMENT

→ SERVICE CULTURE

Thomas Ceugnart, Maison du Patrimoine, 4/6 rue du Pont.
☎ 03 20 14 58 47.
Du lundi au vendredi, horaires d'ouverture de la Mairie.

• Ecole de musique

Directeur : Jacques Ponchel, 5 rue de Wervicq.
☎ 03 20 39 27 89
☞ Lundi, mardi, jeudi et vendredi de 14h à 21h
☞ Mercredi de 9h à 12h et de 13h à 21h
☞ Samedi de 9h à 15h

• Ecole d'arts plastiques

Directeur : Olivier Aubry, rue de la Victoire.
☎ 03 28 36 90 83
☞ Mercredi de 10h à 12h et de 14h à 17h.

→ SERVICE SCOLAIRE ET SPORTS

Christine Delmare, Mairie de Comines.
☎ 03 20 14 14 53
Du lundi au vendredi, horaires d'ouverture de la Mairie.

→ RÉGIE CENTRALE (PAIEMENT)

Bernadette Cliquennois, régie centrale, rue d'Hurlupin.
☎ 03 20 39 01 18
☞ Lundi de 10h à 18h
☞ Mercredi de 7h à 14h
☞ Vendredi de 9h30 à 17h

→ SERVICE ENFANCE - JEUNESSE

Nathalie Luis, Unité Jeunesse, Mairie de Comines.
☎ 03 20 14 58 58
Du lundi au vendredi, horaires d'ouverture de la Mairie.

• Accueil Maison de l'Enfance

Directrice : Katherine Dhoine, 11 rue Gambetta.
☎ 03 28 36 81 90
☞ Lundi, mardi, jeudi et vendredi de 7h à 8h30 et de 16h30 à 18h30
☞ Mercredi de 7h30 à 18h

• Accueil Brel / Brassens

Directrice : Audrey Ferrant, rue de la Victoire.
☎ 03 20 55 67 91
☞ Lundi, mardi, jeudi et vendredi de 7h à 8h30 et de 16h30 à 18h30
☞ Mercredi de 7h30 à 18h

• Accueil Coquelicots

Directeur : Michel Allaert, rue des Frères Bulckaen
☞ Lundi, mardi, jeudi et vendredi de 7h30 à 8h30 et de 16h30 à 18h30

DOSSIER A DEPOSER IMPERATIVEMENT AU SECRETARIAT DU RESTAURANT MUNICIPAL (70 rue d'Hurlupin) :

- Lundi 4 et 11 mai 2009, de 10h à 18h
- Mercredi 6 et 13 mai 2009 de 7h à 14h
- Vendredi 15 mai 2009 de 9h30 à 17h

Attention, sans retour de ce dossier à la régie centrale, l'usager (enfant ou adulte) ne sera pas admis au sein des services municipaux.

1. RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

Préciser quels seront les usagers (adultes et/ou enfants) qui fréquenteront le(s) service(s) municipal(aux) suivant(s) : restauration, études, école de musique, école d'arts plastiques et accueils de loisirs (périscolaire, mercredis et petites vacances scolaires).

N° ATTRIBUÉ À L'USAGER ⁽¹⁾	NOM	PRÉNOM	DATE DE NAISSANCE	ADRESSE	TÉLÉPHONE
1 (Adulte)					
2 (Adulte)					
3 (Enfant)					
4 (Enfant)					
5 (Enfant)					
6 (Enfant)					
Autre cas (précisez)					

⁽¹⁾ Attention, le numéro attribué à l'usager est déterminant car il identifie la personne concernée. Merci de respecter l'ordre dans lequel vous vous inscrivez et de le reporter à l'identique dans la partie destinée à l'inscription.

Si les usagers sont mineurs, cette partie doit être impérativement remplie :

Renseignements relatifs à la situation du représentant légal de l'enfant

Monsieur

Madame

• Nom :

• Nom :

• Prénom :

• Prénom :

• Adresse :

• Nombre d'enfants à charge :

• Situation maritale : Mariage Concubinage Divorce Veuvage

• En cas de séparation, quel parent exerce l'autorité parentale ?

.....

• Quel mode de garde (alternée, ...) ?

• Indiquez le représentant qui prendra en charge les factures afférentes :

.....

• Signature :

.....

Usager ↓	SCOLARISATION DE L'USAGER (ENFANT) 2009 / 2010	
	ECOLE FREQUENTÉE	CLASSE
3		
4		
5		
6		

PIECES A FOURNIR :

1a. Si vous êtes allocataire de la C.A.F., fournir la copie de l'attestation C.A.F. de mois de 3 mois *

1b. Si vous n'êtes pas allocataire de la C.A.F., veuillez compléter le dossier avec la copie des pièces suivantes :

- justificatif de domicile de moins de 3 mois,
- déclaration de ressources 2007

2. Pour les personnes âgées, fournir également une copie de :

- la carte d'invalidité d'au moins 80% pour l'exonération des frais de transport et de conditionnement.

3. Si l'usager est un mineur, joindre impérativement la fiche de renseignements complémentaires obligatoire ci-jointe. Le cas échéant, le dossier sera considéré comme incomplet.

Obligation de déclaration :

Les ménages ne souhaitant pas communiquer ou ne connaissant pas le montant de leurs revenus, se verront classés dans la tranche tarifaire la plus élevée.

2. INSCRIPTION OU DEMANDE D'INSCRIPTION AUX SERVICES MUNICIPAUX

A- INSCRIPTION À LA RESTAURATION MUNICIPALE A COMPTER DU :

Cocher les cases pour les jours fréquentés. **L'engagement vaut inscription et déterminera la facture correspondante.**

	RESTAURATION ADULTE			RESTAURATION ENFANT			
	Usager ①	Usager ②	Autre	Usager ③	Usager ④	Usager ⑤	Usager ⑥
Lundi							
Mardi							
Mercredi				X	X	X	X
Jeudi							
Vendredi							
Samedi				X	X	X	X

*** Réservé aux personnes âgées**

Repas sur place Repas à domicile

Repas à emporter

Personne à contacter en cas d'urgence :

Nom :

Tél. :

B- INSCRIPTION À L'ÉTUDE MUNICIPALE A COMPTER DU :

Cocher les cases pour les jours fréquentés. **L'engagement vaut inscription et déterminera la facture correspondante.**

	Usager ③	Usager ④	Usager ⑤	Usager ⑥
Lundi				
Mardi				
Jeudi				
Vendredi				

C- DEMANDE D'INSCRIPTION À L'ÉCOLE MUNICIPALE DE MUSIQUE

Reportez vos choix dans le tableau ci-dessous :

- Si l'utilisateur a moins de 7 ans, il ne peut s'inscrire qu'en classe d'éveil : * Classe d'éveil musical 5 ans * Classe d'éveil musical 6 ans
- Si l'utilisateur a 7 ans ou plus, merci de préciser la formation instrumentale souhaitée (cf catégorie ci-dessous). Attention pour les instruments suivants, **la formation musicale (Solfège) est obligatoire.**

- | | | | | | | |
|------------|---------------|--------------|--------------|----------|---------------|---------------------|
| * Guitare | * Piano | * Orgue | * Percussion | * Violon | * Violon alto | * Violoncelle |
| * Batterie | * Saxophone | * Clarinette | * Trompette | * Cornet | * Trombone | * Flûte traversière |
| | * Flûte à bec | * Hautbois | | | | |

- **Autres enseignements souhaités (ne nécessitent pas obligatoirement de formation musicale) :**

- * Classe de chants variétés * Ateliers de musiques actuelles.

	Usager ①	Usager ②	Usager ③	Usager ④	Usager ⑤	Usager ⑥	Autre
Enseignement souhaité 1							
Enseignement souhaité 2							

La demande d'inscription sera étudiée dans le courant du mois de juin. Une réponse vous sera adressée ultérieurement

D- DEMANDE D'INSCRIPTION À L'ÉCOLE MUNICIPALE D'ARTS PLASTIQUES

Reportez vos choix dans le tableau ci-dessous :

Si l'utilisateur a entre 5 et 8 ans, alors choisir parmi les créneaux suivants :

- * Mercredi de 10h à 10h55.
- * Mercredi de 11h à 11h55.
- * Mercredi de 13h30 à 14h25.

Si l'utilisateur a entre 9 et 13 ans, alors choisir entre :

- * Mercredi de 14h30 à 15h25.
- * Mercredi de 15h30 à 16h25

A partir de 13 ans :

- * Samedi de 14h à 18h.

	Usager ①	Usager ②	Usager ③	Usager ④	Usager ⑤	Usager ⑥	Autre
Créneau souhaité							

La demande d'inscription sera étudiée dans le courant du mois de juin. Une réponse vous sera adressée ultérieurement

E- DEMANDE D'INSCRIPTION AUX ACCUEILS DE LOISIRS

A COMPTER DU :

(périscolaire, mercredis et petites vacances scolaires)

A savoir : pour l'ensemble de ces services, les places sont limitées. C'est pourquoi la demande d'inscription doit être établie dans un esprit civique, suivant les besoins liés prioritairement aux impératifs d'une activité régulière exercée par les parents. Les demandes seront traitées par ordre d'arrivée et selon les possibilités. Seuls les dossiers complets et correctement remplis seront examinés (seules les options proposées ci-dessous seront acceptées). Une réponse sera apportée courant juillet. Merci de votre compréhension.

• ACCUEILS PERISCOLAIRES (avant et après la classe)Indiquez d'une croix les jours, plages horaires et périodicité choisis. **L'engagement, s'il est validé, déterminera la facture correspondante.**

Usager →	Accueils périscolaires							
	Matin : de 7h à 8h30 <i>(7h30 à 8h30 pour l'école les Coquelicots)</i>				Soir : de 16h30 à 18h30 <i>(16h45 à 18h30 pour l'école les Coquelicots)</i>			
	3	4	5	6	3	4	5	6
Lundi								
Mardi								
Jeudi								
Vendredi								

Périodicité souhaitée :

- Chaque semaine
 1 semaine sur 2
 1 semaine en matinée, 1 semaine en soirée

Conditions d'accès :

- Enfants scolarisés sur les écoles :
 Brassens Brel Perrault Centre Les Coquelicots
- Les parents exercent une activité régulière (professionnelle, formation) :
 Monsieur : oui non Madame : oui non

• ACCUEILS DU MERCREDI

- Prise en compte de l'activité régulière des parents.
- Indiquez d'une croix le type d'accueil (journée ou matinée ou après-midi) et les modalités choisies. **L'engagement, s'il est validé, déterminera la facture correspondante.**

Usager →	Accueils du mercredi			
	3	4	5	6
Garderie matin				
Journée				
Matinée				
Après-midi				
Avec repas				
Sans repas				
Garderie soir				

Périodicité souhaitée :

- Chaque semaine
 1 semaine sur 2

Informations pratiques :

- Accueils péri-activités : De 7h30 à 9h et de 17h à 18h
- Plages de fonctionnement : De 9h à 12h et de 14h à 17h
- Matinée avec repas : départ à 13h45-14h
- Après-midi avec repas : arrivée 12h – 12h15

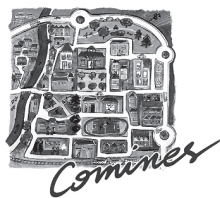
• ACCUEILS DES PETITES VACANCES SCOLAIRES

• Pour les petites et les grandes vacances scolaires, des bulletins d'inscription seront distribués dans les écoles avant chaque période d'inscription et seront également disponibles à l'accueil de l'Hôtel de Ville ainsi que sur le site internet de la ville : www.ville-comines.fr

• PIÈCES À FOURNIR

• Si vous inscrivez vos enfants dans les accueils de loisirs municipaux des pièces complémentaires sont à fournir avec ce dossier :

- * Photocopie de la carte d'identité de l'enfant
- * Photocopie de l'attestation de sécurité sociale
- * Attestation de sortie de territoire (pour les mercredis et vacances scolaires)
- * Certificat médical de non contre-indication aux activités physiques et sportives



FICHE DE RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES OBLIGATOIRES

Dossier d'inscription Année scolaire 2009 / 2010

Pour que le dossier d'inscription soit considéré comme complet et accepté par la régie centrale, cette fiche est à joindre dûment complétée avec le dossier.

RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX				
Monsieur		Madame		
Nom - prénom des parents ou du représentant légal				
Nom de l'employeur Adresse et téléphone				
Nom et n° de téléphone d'une personne susceptible de vous prévenir rapidement en cas d'urgence:				
Nom et n° de téléphone de la personne autorisée à récupérer vos enfants en cas d'empêchements				
SITUATION ET SANTÉ DES ENFANTS				
Usager ③		Usager ④	Usager ⑤	Usager ⑥
Nom et prénom				
Votre assurance responsabilité civile				
N° de sécurité sociale				
Nom adresse et n° de téléphone du médecin traitant				
Vaccins obligatoires		FOURNIR UNE COPIE DU CARNET DE VACCINATION		
Observations particulières <small>(Allergies, traitements en cours, précautions particulières à prendre ou dans le cadre d'un accueil de loisirs, régime et/ou exigence alimentaires)</small>				
En cas d'allergie alimentaire, joindre obligatoirement un certificat de l'allergologue précisant la pathologie.				

AUTORISATIONS DU REPRÉSENTANT LÉGAL DE L'USAGER

Sortie des différentes structures municipales :

Je soussigné père mère tuteur
 • Mon enfant est autorisé à rentrer seul à la fin de l'activité concernée :
 oui non
 Mon enfant n'est pas autorisé à rentrer seul, il sera récupéré par une personne habilitée à le faire. *La Ville se dégage de toute responsabilité vis-à-vis de la personne envoyée par la famille.*

Accident ou indisposition :

En cas d'urgence, nous nous efforçons de prévenir la famille par les moyens les plus rapides. Nous utilisons pour cela les numéros de téléphone que vous nous avez indiqués. Un enfant accidenté ou malade est orienté et transporté

par les services de secours d'urgence vers l'hôpital, à moins que son état permette une certaine attente dans le cas où la famille peut le prendre en charge elle-même.

J'autorise l'anesthésie et l'intervention chirurgicale de mon enfant, au cas où, il serait victime d'un accident ou d'une maladie aigüe à évolution rapide.

Droit à l'image :

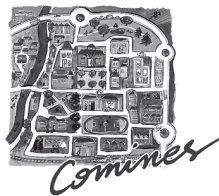
autorise n'autorise pas les services municipaux à photographier ledit (lesdits) enfant(s) aux fins exclusives de communication municipale, et ce sans qu'il soit besoin de m'en informer préalablement.

Numéro en cas d'urgence :

- 15 : Urgences médicales (SAMU)
- 17 : Police
- 18 : Pompier
- 112 : Numéro d'urgence européen qui réoriente vers les différentes urgences (médecin, police,...)

Fait à Comines le :

Signature



Dossier d'inscription

Année scolaire 2009 / 2010

TARIFS PUBLICS MUNICIPAUX

- Les tarifs publics municipaux sont fixés en Conseil Municipal.
- Les tarifs concernant le public scolaire (restauration scolaire, études, accueil de loisirs, écoles municipales de musique et d'arts plastiques) évoluent au 1^{er} septembre de chaque année. Les autres tarifs (restauration personnes âgées et diverses) ne changent qu'avec l'année civile, soit le 1^{er} janvier.
- Lorsque la tarification est basée sur les quotients familiaux, celle-ci est déterminée par la notification du quotient familial transmise par la CAF (ou calculée à partir de l'attestation fiscale) ainsi qu'un justificatif du lieu de domicile.

1. RESTAURATION MUNICIPALE

PERSONNES AGÉES	
Les repas	
• PERSONNE SEULE	Tarif 1 : 3,90 €
Tarif 1 si ressources annuelles (alloc. comprises) < 7 781,27 €	
Tarif 2 si ressources annuelles (alloc. comprises) > 7 781,27 €	
• MENAGE	Tarif 2 : 5,30 €
Tarif 1 si ressources annuelles (alloc. comprises) < 13 629,44 €	
Tarif 2 si ressources annuelles (alloc. comprises) > 13 629,44 €	
Transport et conditionnement	0,95 €
Transport en mini-bus	0,90 €

Tarifs au 1^{er} janvier 2009

PERSONNES DIVERSES	
Personnel municipal	A la carte : 5,45 € Carte 10 repas : 54,50 €
Enseignants	Sans subvention : 5,45 € Avec subvention : 4,35 €
Police	5,45 €
Stagiaire en formation	5,30 €
Invités en comité d'entreprise	7,95 €

Tarifs au 1^{er} janvier 2009

2. RESTAURATION SCOLAIRE, ACCUEILS DE LOISIRS ET ACTIVITÉS JEUNESSE

Restauration scolaire	Tarif au repas	Tarif allergique	<ul style="list-style-type: none"> • Application du QF5 sans présentation des justificatifs demandés dans le dossier d'inscription. • Application du QF 5 pour les enfants non domiciliés à Comines. • Paiement de toute heure entamée. • Application, pour les familles bénéficiaires des chèquiers loisirs, des dispositions prévues à cet effet par la CAF.
Tarif 1 (QF1) de 0 à 518,99 €	2,01 €	1,71 €	
Tarif 2 (QF2) de 519 à 777,99 €	2,87 €	2,45 €	
Tarif 3 (QF3) de 778 à 1219,99 €	3 €	2,56 €	
Tarif 4 (QF4) de 1220 à 1585,99 €	3,56 €	3,03 €	
Tarif 5 (QF5) à partir de 1586 €	4,03 €	3,44 €	
Etudes (tarif horaire)	1,64 €		
Accueils loisirs sans hébergement	Tarif horaire	Forfait périscolaire et péri-activités (matin et soir)	<ul style="list-style-type: none"> • Pour les accueils de loisirs, application du demi-tarif (hors tarifs repas) dès le second enfant (sauf si paiement en chèquiers loisirs). • Pour les accueils de loisirs été uniquement, les familles pourront s'acquitter de leur participation en deux fois. • Pour les activités jeunesse, paiement annualisé pour les ateliers fonctionnant en année scolaire avec possibilité d'échelonnement de la participation.
Tarif 1 (QF1) de 0 à 518,99 €	0,34 €	0,68 €	
Tarif 2 (QF2) de 519 à 777,99 €	0,53 €	1,07 €	
Tarif 3 (QF3) de 778 à 1219,99 €	0,90 €	1,79 €	
Tarif 4 (QF4) de 1220 à 1585,99 €	1,24 €	2,47 €	
Tarif 5 (QF5) à partir de 1586 €	1,77 €	3,54 €	

Tarifs au 1^{er} septembre 2009

3. ÉCOLES MUNICIPALES DE MUSIQUE ET D'ARTS PLASTIQUES

ÉCOLE MUNICIPALE DE MUSIQUE		ÉCOLE MUNICIPALE D'ARTS PLASTIQUES	
Inscription		Inscription	
Tarif 1 (QF1) de 0 à 518,99 €	26,94 €	Tarif 1 (QF1) de 0 à 518,99 €	26,94 €
Tarif 2 (QF2) de 519 à 777,99 €	37,03 €	Tarif 2 (QF2) de 519 à 777,99 €	33,67 €
Tarif 3 (QF3) de 778 à 1219,99 €	47,14 €	Tarif 3 (QF3) de 778 à 1219,99 €	40,41 €
Tarif 4 (QF4) de 1220 à 1585,99 €	57,24 €	Tarif 4 (QF4) de 1220 à 1585,99 €	47,14 €
Tarif 5 (QF5) à partir de 1586 €	67,34 €	Tarif 5 (QF5) à partir de 1586 €	53,87 €
Non Cominois bénéficiant du tarif Convention (QF5)	67,34 €	Non Cominois bénéficiant du tarif Convention (QF5)	53,87 €
Non Cominois (prix coûtant)	1010,14 €	Non Cominois (prix coûtant)	785,7 €
Location annuelle des instruments			
Personne domiciliée à Comines	31,87 €		
Personnes non domiciliée à Comines	63,74 €		

Les usagers membres actifs et assidus d'une association culturelle cominoise reconnue comme inscrite dans la promotion, respectivement de la Musique ou des Arts plastiques, bénéficieront, sur rapport d'un membre dirigeant de ladite association, du remboursement de 50% du droit annuel acquitté. Ce remboursement est porté à 75% en cas de participation à deux associations répondant aux caractéristiques précitées.

Tarifs au 1^{er} septembre 2009

PAIEMENT

- La Ville de Comines a institué une régie de recettes pour l'encaissement des prestations municipales offertes aux usagers. Cette régie est installée dans les locaux du restaurant municipal situé au 70 rue d'Hurlupin.
- Les recettes sont encaissées selon les modes de recouvrement suivants : espèces, chèques bancaires ou postaux, cartes bleues, prélèvements automatiques et les chèques loisirs.
- Les sommes dues par les usagers sont à régler en pré-paiement. A défaut, l'inscription sera annulée.

- Les règlements seront effectués selon les modalités en vigueur, définies par l'Administration Municipale.

Attention, en cas de retard de paiement, les impayés feront l'objet d'un titre qui sera mis en recouvrement par la Trésorerie Municipale selon les modalités en vigueur.